

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION rue des ECURIES rue du FOUR rue du GRAND
JARDIN**

N°78

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT En raison de travaux effectués par la Société SARL SET MECA LIGNE «rue des ECURIES rue du FOUR rue du GRAND JARDIN.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Société SARL SET MECA LIGNE lieu-dit: «rue des ECURIES rue du FOUR rue du GRAND JARDIN» concernant des travaux de raccordement électrique, relatif à l'habitation de monsieur CORALLO , la circulation sera réglementée le 09 avril 2021.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise SARL SET MECA LIGNE sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 06 avril 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

